




LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE ARISTIDE BRIAND

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
N°1
DU MARDI 19 OCTOBRE 2021**

2 RUE PIERRE SÉMARD
 B.P. 3126 – 27031 EVREUX Cedex
 02.32.23.69.00 *  02.32.23.69.20
E.MAIL : 0270016W@ac-rouen.fr

Nombre de membres titulaires : 30

Nombre de présents :

Quorum: 16

Membres présents :

Membres de l'établissement siégeant de droit : M. Jean-Michel DIOT, Monsieur Donatien AMOUROUX, M^{me} Florence DAMERON, Mme Annie VOGEL, Mme Lila GHALI.

Représentants de la collectivité de rattachement : Mme Emmanuelle TREMEL, M. Camille NARANCITCH

Représentante de la commune: Mme Caroline CASTELNAU

Personnalité qualifiée : M. DELANOE Laurent

Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation : M. Benjamin GAUDRE, Mme Claire ESPINASSE, Mme Cécile LAGOUANELLE, Mme POSTEC. Mme Alexandra FOSSEY, Mme Pascale DELAFENETRE-LUBAT, Mme Catherine BOUTTIER (titulaires) et Mme MOUSSTAMIRE, Mme FOUESNEL, Mme COULANGEON, M BOURGEOIS et M BOULET (suppléants)

Représentants des personnels ATSS : Mme Maryline BARGE, Mme Sophie DELABARRE et Mme Karine LECLERC (titulaires) et Mme DELAHAYE (suppléante)

Représentants des parents d'élèves : M LEVEQUE Denis, Mme MAROT, Anne, M. DAVOUST Jacques, Mme GREGOIRE Marie-david, M BRENNETOT Philippe (titulaires) et Mme MOINE, Mme ROSSIGNOL, Mme MALLET et M. LELEDIER (suppléants)

Représentants des élèves : M.COLOVRAY Herwan (titulaire) et M. LOPES VENANCIO LAMBIN et Mme BAH (suppléants)

Membres excusés :

Mme POREE, représentante des personnels ATSS

M, Arnaud MABIRE, représentants de la commune

Membres absents :

Mme PIEL et Mme BAKI, représentantes suppléantes de la collectivité de rattachement

Mme BRAZ, représentante suppléante des personnels ATSS

M LE BRAS ET Monsieur CARETTE, représentants suppléants des personnels d'enseignement et d'éducation

Mme LEON, M. ERRAMMACH Youssef, représentants suppléants de l'agglomération

M. Mohamed SAID, M SALMON Léo, Mme RODRIGUEZ-VEGAS Louna, (titulaires) et Mme AZEROUAL Douaa, Mme BENTHALA, Mme LEMARIE, M FERNANDEZ LOPEZ, représentants suppléants des élèves

Nature des questions traitées :

Pages

I -	CONSEIL D'ADMINISTRATION	3/11
II -	ORGANISATION SCOLAIRE	4/11
III -	AFFAIRES FINANCIÈRES	6/11
IV -	QUESTIONS DIVERSES	10/11

La secrétaire de séance

Karine LECLERC

Le Proviseur

Le Proviseur,
J.M. DIOT

Jean-Michel DIOT



Le Proviseur ouvre la séance à 17h35, souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration titulaires et suppléants.

Il présente également les excuses des personnes empêchées.

Il précise que la présente séance revêt un caractère particulier dans la mesure où elle se déclinera en deux temps distincts :

- Une première partie, pour laquelle les membres titulaires et leurs suppléants ont été invités pour procéder à l'installation de la Commission Permanente et du Conseil de Discipline, par le biais d'élections organisées en leur sein. Il sera procédé aussi à l'installation du Conseil de la Vie Lycéenne, du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté, de la Commission d'attribution des Fonds Sociaux Lycéens, de la Commission d'Hygiène et de Sécurité et de la Commission d'Appel d'Offres.
- Une deuxième partie au cours de laquelle l'ordre du jour sera abordé.

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Mme Karine LECLERC, membre élu, représentante des personnels ATOSS suppléante, se porte volontaire.

Monsieur DIOT remercie la présence des nouveaux représentants de la collectivité de Rattachement et Monsieur DELANOE, personnalité qualifiée et directeur du Conservatoire d'EPN avec qui une convention de partenariat sera prochainement signée.

Le Proviseur donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance

Le Proviseur soumet l'ordre du jour à l'approbation des 25 membres pourvus d'une voix délibérative.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 29 JUIN 2021

Le procès verbal de la séance du 29 juin 2021, transmis par voie électronique, est soumis aux voix pour approbation.

Le Proviseur sollicite les membres pour approbation du procès verbal.

Votants : 23

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 23

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

Le Procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. INSTALLATION DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

Lors de la première partie de la séance, en présence des membres titulaires et suppléants des différents collèges siégeant au Conseil, le Proviseur procède aux élections inhérentes à l'installation de la Commission Permanente, du Conseil de Discipline.

Le Proviseur communique ensuite officiellement aux membres du Conseil des différentes commissions concernant la composition de la Commission Permanente, du Conseil de discipline, du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté, de la Commission Hygiène et Sécurité et de la Commission d'Appel d'Offres, la Commission Restauration qui sera mise en place à compter de l'année 2021 2022, de la Commission éducative ainsi que de la Commission du Conseil de Vie Lycéenne qui a fusionné LGT-LP depuis l'année 2020-2021. Le Proviseur informe les membres présents, des modalités réglementaires relatives à l'installation des différentes commissions, en particulier, la composition et le mode de désignation.

Le Proviseur sollicite les membres pour approbation de l'installation de l'ensemble des instances.

Votants : 23

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 23

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2021/20

NT

La composition des instances est approuvée à l'unanimité des membres présents

Arrivée de Monsieur NARANTICTCH à 18H00.

3. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Proviseur présente ensuite le règlement intérieur du Conseil d'Administration pour l'année 2021-2022. Il insiste sur le respect de la durée maximale de 2 heures et demi pour chaque séance.

Un représentant des personnels enseignants Madame FOSSEY demande à ce que soient affichés en salle des professeurs les procès-verbaux. M. le Proviseur rappelle que les procès-verbaux et actes du Conseil d'Administration sont déjà affichés dans le hall au bâtiment A au premier étage et publiés en ligne sur le site du lycée.

A la demande de Monsieur GAUDRE, Monsieur le Proviseur précise qu'il n'est pas nécessaire d'ajouter dans le règlement Intérieur qu'une suspension de séance peut être demandée si les représentants ne sont pas en mesure de se prononcer sur une question spécifique.

Le Proviseur précise qu'il s'agit surtout de poser un cadre général.

Il indique également que les questions diverses devront être formulées au minimum 48 heures avant le Conseil d'Administration pour permettre aux services d'y répondre.

Le Proviseur sollicite les membres pour approbation du règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Votants : 24

Abstentions : 0 Bulletins nuls : 0

Pour : 24

Contre : 0 Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2021/22

NT

La proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Monsieur DIOT rappelle le calendrier prévisionnel des instances aux membres du CA.

II - ORGANISATION SCOLAIRE

1. BILAN DE RENTREE

Monsieur AMOUROUX, Proviseur adjoint informe les membres de plusieurs points :

- A la rentrée, l'ensemble des postes n'étaient pas pourvus, entre autre en physique chimie et maintenant régularisé à ce jour. Il a été proposé pour les élèves avec l'aide des professeurs de rattraper ce retard
- Evaluation des Secondes. Une réflexion sur la mise en place de solutions pour les élèves est à l'étude avec les Professeurs Principaux
- Distribution des ordinateurs qui n'est à ce jour pas encore terminée. Trois distributions ont été réalisées mais les élèves ne sont pas tous dotés. Monsieur DIOT précise la réelle difficulté de la distribution où rétablissement est informé la veille de la livraison des ordinateurs et la difficulté d'entrer en contact avec les prestataires. Il précise que c'est une opération ambitieuse mais qui rencontre des problèmes sur le terrain. Par ailleurs, Monsieur le Proviseur fait également remarquer les problèmes liés aux bornes wifi, théoriquement en service à ce jour mais inopérantes. Les élèves et enseignants rencontrent des difficultés pour se connecter au réseau car la procédure d'authentification pour y accéder est extrêmement complexe, en raison des différents paramètres de sécurité imposés, et il est impossible de la faire aboutir.

Mme TREMEL et M NARANCITCH, représentants de la collectivité de rattachement, sont sollicités afin de faire remonter ces dysfonctionnements.

Monsieur DIOT précise à Mme DELAFENETRE, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation que la fibre est installée au sein de l'établissement mais que la lenteur de connexion est due au serveur pédagogique et aux anciens PC qui sont toujours sous windows7.

Aujourd'hui au sein de la Cité scolaire nous avons plus de 1000 ordinateurs fixes pour l'établissement.

En janvier 2021, une demande de dotation informatique a été faite pour le LGT afin de remplacer 110 ordinateurs. Suite à cette demande, le comité d'arbitrage a décidé que nous serions dotés de 40 ordinateurs, dont 25 destinés à la salle E3305 utilisée par les classes de BTS notariat pour remplacer ceux qui ne sont pas compatibles avec le logiciel GENAPI.

Dans le cadre du protocole sanitaire, il a été rappelé aux représentants légaux et élèves l'obligation du port du masque dû à la constatation d'un relâchement de ces mesures.

Suite au confinement et aux enseignements hybrides, nous pensions retrouver des élèves avec des difficultés scolaires or, il a surtout été constaté un manque de maturité et d'éducation aux règles de vie sociale.

Au quotidien les élèves font preuve d'incivilités et commettent des dégradations. Ils déclenchent les alarmes incendie, percutent les extincteurs jettent des poubelles, des rouleaux de papier toilette ou des avions en papier par les fenêtres.

Concernant la demande de Monsieur LEVEQUE, représentant des parents d'élèves, Monsieur le Proviseur précise que ce sont les professeurs qui demanderont aux élèves d'apporter si besoin leur ordinateur portable lorsque la connexion au réseau wifi sera fonctionnelle.

2 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR SRH

Madame la Secrétaire Générale - Agent comptable informe de la fermeture de l'internat cette semaine en raison de la grève des AED. A cette occasion, un avenant au règlement intérieur du service de Restauration et d'Hébergement (SRH) est proposé au CA pour faciliter les changements de régime dans des cas précis comme celui-ci. En effet, auparavant le changement de régime d'interne à demi-pensionnaire devait être demandé expressément par la famille. Le cas de la fermeture exceptionnelle de l'internat n'avait pas été envisagé. Maintenant avec cet avenant, cela sera fait automatiquement par le service d'intendance, sans que les familles soient contraintes de le demander par courrier.

La proposition est soumise aux votes :

Votant : 24	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 24	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T
Acte n° 2021/16			

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

3 VOYAGES – SORTIES

Pour les sorties 2021, 5 sorties obligatoires et 1 sortie facultative ont été accordées pour un montant total de 1930 euros.

La décision est soumise aux votes :

Votants : 24	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 24	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T
Acte n° 2021/7			

Cette décision est adoptée à l'unanimité des membres présents

Pour les sorties 2022, un tableau des sorties obligatoires est présenté pour un financement de la part lycée de 11 784.50 € et de 3006 € pour les sorties facultatives.

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable confirme à la demande de Mme ESPINASSE, représentante de l'enseignement et de l'Éducation que la sortie de M EL BADRI a été incluse dans les sorties 2022.

Madame DAMERON précise que toute sortie doit faire l'objet d'un acte au CA même si les sorties sont gratuites.

La somme de 14790 euros estimative a été prise en charge par l'établissement pour les sorties obligatoires et facultatives.

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable informe les membres du Conseil d'Administration que toutes les sorties proposées ont été retenues.

La décision est soumise aux votes :

Votants : 24	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 24	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T
Acte n° 2021/19			

Cette décision est adoptée à l'unanimité des membres présents

III – LES AFFAIRES FINANCIÈRES

1. AFFAIRES FINANCIERES DU LGT

CONVENTIONS- CONTRATS

CONVENTION D'HEBERGEMENT

Madame la Secrétaire Générale - Agent comptable sollicite les membres du conseil d'administration afin de recueillir pour le Proviseur, de signer la convention d'hébergement avec le lycée Augustin Hébert pour l'accueil d'un élève du lycée à l'internat d'Augustin Hébert à partir du 04/10/2021 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021/2022.

L'autorisation de signature de cette convention est soumise aux votes :

Votant : 24	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 24	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T
Acte n° 2021/10			

Cette autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents.

CONTRAT ET CONVENTION

- Contrat avec la société Air Liquide renouvelé au 1^{er} janvier 2022 pour 3 ans pour la location d'une bouteille M20 de dioxyde de carbone pour un montant annuel de 224 €.

L'autorisation de signature de ce contrat est soumise aux votes :

Votant : 24	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 24	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T
Acte n° 2021/11			

Cette autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents.

- Contrat avec la société MRJ Négoce pour la récupération et le recyclage des huiles alimentaires de fritures du service restauration pour l'année 2021/2022.

L'autorisation de signature de ce contrat est soumise aux votes :

Votant : 24	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 24	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T
Acte n° 2021/9			

Cette autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents.

- Contrat avec la société Axians Cegelec3S pour la maintenance des équipements de vidéo surveillance neufs installés en 2021 par la Région (6 caméras et un enregistreur) et encore sous garantie actuellement.

L'autorisation de signature de ce contrat est soumise aux votes :

Votant : 24	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 24	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T
Acte n° 2021/8			

Cette autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents.

- Contrat pour le logiciel SOLID WORK utilisé par le laboratoire science de l'ingénieur dans le cadre des enseignements des classes préparatoires.

L'autorisation de signature de ce contrat est soumise aux votes :

Votants : 24	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 24	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T
Acte n° 2021/13			

Cette autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents

- Contrat pour le logiciel My TurboSelf afin de pouvoir effectuer des réservations de repas.

L'autorisation de signature de ce contrat est soumise aux votes :

Votants : 24 Abstentions : 0 Bulletins nuls : 0
Pour : 24 Contre : 0 Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n° 2021/6

Cette autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents

- Contrat pour le logiciel GENAPI obligatoire pour les enseignements des classes de BTS Notariat. Suite à une mise à jour, la version du logiciel actuel n'est plus compatible avec les PC en Windows 7 qui équipent la salle E3305. Le montant est plus important que l'ancienne version, ce qui représente un coût supplémentaire. Madame FOSSEY demande si on peut préciser que l'on est le seul établissement public de l'Académie à proposer le BTS notariat. Madame TREMEL prend connaissance ce jour de cette information et va faire remonter le besoin.

L'autorisation de signature de ce contrat est soumise aux votes :

Votants : 24 Abstentions : 0 Bulletins nuls : 0
Pour : 24 Contre : 0 Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n° 2021/14

Cette autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents

- Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux pour accueillir l'Université Populaire d'Évreux "Raymond Morvan" à titre gracieux le vendredi soir de 18h à 21h, une fois par mois (hors périodes d'examens et de concours), en salle de conférence pour la tenue de conférences. Cette association est représentée par M. CATTAN, professeur de philosophie au lycée, en tant que Président. Cette convention sera pluriannuelle.

L'autorisation de signature de cette convention est soumise aux votes :

Votant : 24 Abstentions : 0 Bulletins nuls : 0
Pour : 24 Contre : 0 Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n° 2021/17

Cette autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents

- **Délégation du CA au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle** : Madame la Secrétaire-Générale-Agent comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration pour autoriser le proviseur à signer les conventions et contrats dans la limite des crédits ouverts au budget et selon les dispositions du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée pour l'année 2021 et l'exercice 2022.

L'autorisation de signature est soumise aux votes :

Votants : 24 Abstentions : 0 Bulletins nuls : 0
Pour : 24 Contre : 0 Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n° 2021/18

Cette autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents

- Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation de signer la convention d'occupation précaire COP pour la location d'un appartement de type 3 pour un personnel enseignant. Le montant du loyer mensuel est de 454 € / mois et 100€ de charges. La totalité des loyers perçus est récupérée par le lycée.

Cette autorisation est soumise aux votes :

Votants : 24 Abstentions : 0 Bulletins nuls : 0
Pour : 24 Contre : 0 Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n° 2021/12

Cette autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents

DBM/DO

- Admission non valeur

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration pour un admission en non valeur suite à la réception d'un certificat d'irrecouvrabilité d'un huissier pour une créance d'une famille à hauteur de 110.38 € et 101.93 € de frais d'huissier.

Cette proposition est soumise aux votes :

Votants : 24	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	T
Pour : 24	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	
Acte n° 2021/23			

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

Arrivée de Madame GHALI à 18h46

- **DBM n°13 pour vote :**

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration d'une DBM pour modifier le budget initial concernant le versement de la taxe de l'apprentissage qui a fortement baissé cette année suite à un changement de législation ainsi que pour financer la nouvelle version du logiciel de notariat qui doit être installé et a fortement augmenté.

La DBM 13 est soumise aux votes :

Votants : 25	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	T
Pour : 25	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	
Acte n° 2021/5			

La DBM n°13 est adoptée à l'unanimité des membres présents

DBM pour information et Décision de l'Ordonnateur prises depuis le dernier CA:

DBM n°11 : Subvention de la région (à hauteur de 50% du montant total) pour l'achat de chariots à plateaux à niveau constant adapté pour aller dans les distributeurs de plateaux turboself et subvention affectée école ouverte.

DO n° 8 : admission non valeur suite mise en demeure huissier.

DBM 12 : versement Paprec fléché suite au Conseil d'Administration du 29/06/2021

DO n°9 : ajustements de crédits

DO n°10 : réparation de vitrines réfrigérées

DO n° 11 : réparations urgentes sécurité

Recette fléchée de 429.30 € sur le projet développement durable et environnement, versée par la société Paprec dans le cadre de la collecte de papier réalisée en juin 2021. Les sommes serviront à former les éco-délégués.

2. AFFAIRES FINANCIERES GRETA

Monsieur le Proviseur rappelle aux membres du Conseil d'Administration les missions du GRETA.

Le GRETA emploie 200 personnels et environ 600 personnels vacataires. Etant donné que le GRETA n'a pas de personnalité morale, car c'est un groupement d'établissement, il est adossé à l'établissement support qui est le lycée Aristide Briand, c'est pour cela que toutes les décisions doivent être votées en Conseil d'Administration. Monsieur le Proviseur informe les membres du Conseil d'Administration qu'un DSCG en alternance avec nos élèves s'ouvrira prochainement au GRETA.

Madame FOSSEY informe les membres du Conseil d'Administration de l'abstention au vote des représentants enseignants pour tout ce qui relève du GRETA relatif à la formation pour adulte et non de l'enseignement post bac.

Monsieur le Proviseur rappelle que la formation continue est une mission de service public.

CONVENTION DE L'IFPRA

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation de signer l'avenant à la convention de l'IFPRA pour régir le fonctionnement et la représentation des GRETA suite à la modification de la carte des GRETA.

Cette proposition est soumise aux votes :

Votants : 24	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	T
--------------	-----------------	--------------------	---

Pour : 24
Acte n° 2021/4

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

RESSOURCES HUMAINES

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation pour M. le Proviseur de procéder à l'avancement de carrière ou modification des quotités pour des personnels du GRETA selon le tableau joint ainsi qu'au remplacement ou aux recrutements nécessaires.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 25

Abstentions : 7

Bulletins nuls : 0

Pour : 18

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2021/3

T

L'autorisation est adoptée à la majorité des membres présents

REGIME INDEMNITAIRE

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable, sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation d'accorder :

- Une prime pour le responsable qualité et les responsables techniques d'Antennes du GRETA de l'Eure et futur GRETA Portes normandes de 500 euros mensuels.
- Une prime pour le DRH et la DAF du GRETA de l'Eure et futur GRETA Portes normandes de 664 euros mensuels (correspondant au régime indemnitaire des CFC formation continue.)
- Une prime de 300 euros pour les coordonnateurs du GRETA de l'Eure et futur GRETA Portes Normandes

Ces postes n'existaient pas au GRETA de l'Eure, une partie de ces missions étant dévolues aux CFC auxquels le rectorat a donné d'autres missions.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 25

Abstentions : 7

Bulletins nuls : 0

Pour : 18

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2021/15

T

L'autorisation est adoptée à la majorité des membres présents

CONVENTION D'ADHESION AU GRETA PORTES NORMANDES

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable, sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation de signer la convention de création du GRETA Portes Normandes.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 25

Abstentions : 7

Bulletins nuls : 0

Pour : 18

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2021/21

T

L'autorisation est adoptée à la majorité des membres présents

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable, sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de rectifier la sortie d'inventaire ayant fait l'objet de l'acte 101 du CA du 29/06/2021. En effet, une erreur matérielle s'est glissée et le montant total de la sortie d'inventaire pour le GRETA est de 57,12€.

Cette autorisation est soumise aux votes :

Votant : 25

Abstentions : 7

Bulletins nuls : 0

Pour : 18

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2021/1

L'autorisation est adoptée à la majorité des membres présents

DBM N° 3 pour vote

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable, sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation de prélever la somme de 1 500€ pour l'achat d'un mannequin de secourisme.

Cette autorisation est soumise aux votes :

Votants : 25

Abstentions : 7

Bulletins nuls : 0

T

III – QUESTIONS DIVERSES

Questions des parents d'élèves PEEP :

Est-il possible de prévoir les réunions en visioconférence pour les instances CVL, CESC, Commission restauration ?

Les représentants de la PEEP demandent à que certaines commissions puissent être en visioconférence. Monsieur DIOT confirme son accord pour permettre aux parents d'être présents tout en leur épargnant des déplacements.

Question des représentants Alter Briand :

Nos enseignements au quotidien souffrent des problèmes liés au matériel numérique que nous rencontrons. Beaucoup trop de video-projecteurs sont défectueux (mauvaise qualité de projection ; absence de télécommande, etc.). Certains ordinateurs dans les salles sont encore obsolètes. De plus, trop de rideaux sont déchirés, absents ou bloqués, empêchant de ce fait l'occultation de la lumière nécessaire à la projection des extraits filmiques dont nous avons besoin. La dotation d'un ordinateur par élève (effective pour les 2e uniquement) ne peut se substituer à notre besoin de projeter régulièrement à l'ensemble de la classe. Nous demandons donc une remise à niveau conséquente des équipements communs qui permettent ces projections et qui ne sont pour le moment pas à la hauteur de l'équipement que devrait avoir un lycée du XXIe siècle.

Madame DELABARRE a fait le point avec l'équipe du Lycée, Mme Vogel et M. Guyot. Pour le LGT en 2020, 4 vidéoprojecteurs ont été remplacés sur fond propres. En 2021, suite à une demande de dotation, la région nous a livré 10 vidéoprojecteurs à Leds, reçus début septembre. A ce jour, 8 ont pu être installés cependant le remplacement d'un vidéoprojecteur représente plusieurs heures de travail car il faut parfois modifier l'installation (emplacement, hauteur), les connectiques (VGA / HDMI) ou les mâts de fixation qui ne correspondent pas toujours aux anciens. Donc cela implique de libérer la salle pendant une journée.

Il est rappelé à cette occasion que la quantité maximale annuelle pour les dotations en VP validée par la Région est de 10 VP par établissement. La répartition est faite par les DDFPT en fonction des besoins.

Pour toute la cité scolaire nous en avons reçu 20.

Monsieur GAUDRE précise que l'usage du vidéoprojecteur est primordial pour l'enseignement aujourd'hui.

Madame WALTER, représentant de l'enseignement et de l'Education informe de dysfonctionnement de matériels et que malgré deux demandes à « AMIGO » plateforme informatique, le dépannage n'a toujours pas été honoré.

Questions diverses de la liste SNES-FSU et sympathisants:

Est-il possible d'avoir un bilan de cette première période de 7 semaines:

- Postes non pourvus ou collègues non remplacés, où en sommes-nous?

- Climat scolaire?

- Point sur les manuels scolaires: est-ce que tous les élèves ont pu emprunter leurs manuels? Y a-t-il encore des élèves sans manuels?

Les nouveaux horaires des cours: des difficultés avec les horaires des bus Transurbain en particulier sur la pause méridienne pour les externes et également en fin de journée.

-Où en est le projet pour le Label Euroscol? le dossier du projet qui a été complété par les collègues et remis en juin 2020.

-Matériel informatique: Les demandes de renouvellement de matériel informatique, notamment pour les post-bac et filières tertiaires ont-elles été satisfaites par le Conseil Régional? Quid du matériel informatique dans certaines salles des professeurs ou de travail?

Concernant les rideaux dégradés (découpés en morceaux par les élèves), décrochés ou manquants, les représentants demandent le changement de ceux-ci dans certaines classes car la luminosité empêche de voir ce qui est projeté au tableau. De plus, certains stores extérieurs en tissus ont été déchirés lors d'intempéries et ne peuvent être remplacés en raison de la hauteur importante des bâtiments. Il faudrait envisager la pose de brise soleil sur les façades des bâtiments exposés plein sud pour limiter les problèmes rencontrés.

La Région a pris acte et reviendra vers l'établissement pour apporter des réponses.

Cependant pour permettre aux représentants de la collectivité de pouvoir répondre au moment du Conseil d'Administration, la transmission suffisamment en amont des questions diverses leur permettrait d'avoir le temps de transmettre aux services concernées de la Région les questions et de pouvoir y apporter des réponses.

Concernant les manuels scolaires, Monsieur LEVEQUE, représentant des parents d'élèves précise que la PEEP a du faire 5 commandes complémentaires en raison d'une forte demande. Début septembre, la PEEP a été informée par les éditeurs que les livres risquaient de ne pas être réimprimés mais à ce jour la PEEP a pu être réapprovisionnée et a pu livrer aux élèves les livres manquants.

Pour l'association FCPE, la commande pour les livres pour les maths Expert est toujours en attente.

Mme DELAFENETRE informe les membres de deux jeunes filles voilées dans l'enceinte du lycée. Monsieur DIOT rappelle les règles de laïcité en précisant qu'il est interdit de porter le voile dans l'enceinte du lycée et demande que cette information soit communiquée en amont et non en Conseil d'Administration. Si cela se reproduit, cette information devra être signalée à un CPE.

Dans le cadre des nouveaux horaires de cours, certains élèves demandent à quitter le cours 5 minutes plus tôt pour ne pas rater le bus Transurbain. Pour information, les nouveaux horaires de sonnerie ont été communiqués à la société Transurbain. Monsieur le Proviseur confirme le refus de faire quitter les élèves plus tôt. La demande de modification de changement d'horaire de bus doit être relayée par les parents.

Concernant l'appel à Projet EUROSCOL, pour cette année il n'a pas été rédigé. Monsieur le Proviseur précise que nous ferons en sorte que ce projet soit déposé pour la rentrée prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

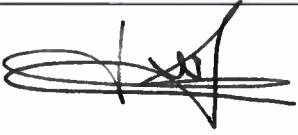


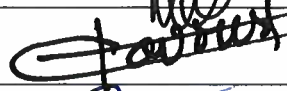

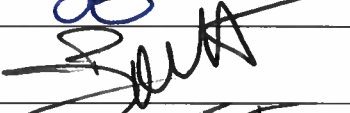
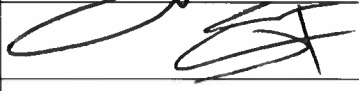


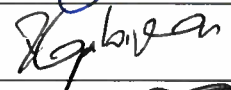



LISTE D'EMARGEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


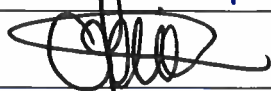

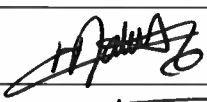



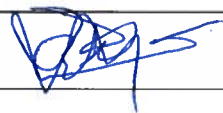
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

ARISTIDE BRIAND EVREUX

Le Mardi 19 OCTOBRE 2021

NOM PRENOM	Fonctions	EMARGEMENT
M. DIOT Jean-Michel	Proviseur	
M. Arroux Quentin	Proviseur Adjoint	
Mme DAMERON Florence	Agent Comptable / s.c. générale	
Mme VOGEL Annie	Chef de Travaux DDPPT	
Mme GHALI	CPE	
M. NARANCITCH Camille	Représentant de la collectivité de rattachement	
Mme TREMEL Emmanuelle	Représentante de la collectivité de rattachement	
Mme CASTELNAU Caroline	Représentante de la Commune	
M. MABIRE Arnaud	Représentant de la Commune	
M. DELANOE Laurent	Personnalité qualifiée	
Mme LAGOUANELLE Cécile	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
M GAUDRE Benjamin	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme ESPINASSE Claire	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme POSTEC Viviane	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme FOSSEY Alexandra	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme DELAFENETRE LUBAT Pascale	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme BOUTTIER Catherine	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme BARGE Maryline	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
Mme DELABARRE Sophie	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	

Mme LECLERC Karine	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
M LEVEQUE Denis	Représentant des parents d'élèves	
Mme MAROT Anne	Représentante des parents d'élèves	
M. DAVOUST Jacques	Représentant des parents d'élèves	
Mme GREGOIRE Marie-David	Représentante des parents d'élèves	
M. BRENNETOT Philippe	Représentant des parents d'élèves	
COLOVRAY Herwan	Représentant des élèves	
AZEROUAL Douaa	Représentant des élèves	
RODRIGUEZ-VEGAS Louna	Représentant des élèves	
SAID Mohamed	Représentant des élèves	
SALMON Léo	Représentant des élèves	
SUPPLEANTS		
Mme PIEL Alexandra	Représentante de la collectivité de rattachement	
Mme BAKI Gisèle	Représentante de la collectivité de rattachement	
Mme LEON Patricia	Représentante de la Commune	
M ERRAMMACH Youssef	Représentant de la Commune	
Mme MOUSSTAMIRE	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
M LE BRAS	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
MME FOUESNEL	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
MME COULANGEON	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
M BOURGEAIS	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
M CARETTE	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
M BOULET	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
MME BRAZ	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
MME POREE	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	

MME DELAHAYE	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
MME MOINE	Représentante des parents d'élèves	
MME ROSSIGNOL	Représentante des parents d'élèves	
MME MALLET	Représentante des parents d'élèves	
M LELEDIER	Représentant des parents d'élèves	
MME BIYOUNDOUDI LEGRAND	Représentante des parents d'élèves	
M LOPES VENANCIO LAMBIN	Représentant des élèves	
MME BAH	Représentante des élèves	
MME BENTALHA	Représentante des élèves	
MME LEMARIE	Représentante des élèves	
M FERNANDEZ LOPEZ	Représentant des élèves	